

Valorisation des abords et des espaces d'accueil des entreprises - Toute l'année

Objectif

Dans le cadre de la relance d'activité, MADEiN Grand Est souhaite vous inciter à exploiter tous les leviers permettant de vous démarquer de la concurrence, de mettre en confiance et séduire une clientèle devenue très exigeante.

Soigner les abords extérieurs et les espaces d'accueil de votre entreprise en est un, et il est prouvé que l'impression donnée à vos visiteurs conditionne, dans la plupart des cas, la poursuite et la qualité de vos futurs échanges.

Concrètement, une entreprise se doit d'avoir une image en adéquation avec son savoir-faire et son niveau de production, qui reflète son identité et les valeurs qu'elle veut transmettre. En soignant cette image, votre entreprise gagne en visibilité, en notoriété et en crédibilité, tous les ingrédients indispensables à un accroissement de votre chiffre d'affaires. Il en va de même pour les espaces d'accueil qui centralisent les différents points névralgiques : consultants, clients, fournisseurs, futurs collaborateurs... et où les visiteurs de l'entreprise doivent se sentir à l'aise et en confiance. Cette atmosphère va vous permettre de créer de l'émotion chez eux, de les toucher plus facilement et de contribuer à l'aboutissement de vos objectifs.

Détails de la prestation proposée

1. Afin de développer des collaborations entre adhérents, MADEiN Grand Est a sollicité les architectes d'intérieur-décorateurs de son réseau pour vous conseiller sur votre projet avec :

- Visite sur site, état des lieux et échanges avec le dirigeant
- Remise d'un dossier non chiffré contenant des propositions créatives avec plusieurs pistes, suivant les prérogatives du dirigeant.

2. Vous avez la possibilité d'acheter les fournitures et de réaliser vous-mêmes les travaux de valorisation des abords et espaces d'accueil de votre entreprise.



Je
m'inscris

Rappel

L'adhésion à MADEiN Grand Est est requise pour participer à ses actions et profiter de ses services. Les conditions d'accompagnement étant revues annuellement, le cofinancement pour les factures envoyées après le **31/12/2022** ne sera pas garanti avec le taux en vigueur.

Prestataire :

1. L'entreprise adhérente choisit, dans cette [liste d'architectes d'intérieur-décorateurs](#) membres du réseau, un prestataire situé dans un rayon de 100 kms.
2. L'entreprise choisit librement son/ses fournisseur(s) de matériaux, mobilier et aménagement.

Durée de l'action :

Action valable jusqu'au **31/12/2022**, après consultation de MADEiN Grand Est.

Coût de la prestation négocié de chaque proposition :

1. 1 600€ HT
2. Selon devis fournis

Accompagnement financier de MADEiN Grand Est :

Dans les 2 cas, les prestations et les fournitures seront refacturées intégralement à l'entreprise adhérente. MADEiN Grand Est apportera un soutien financier de 30 % (maxi 5 000 €) sur la concrétisation d'un projet ou sur l'achat de fournitures.

Conditions d'éligibilité :

- L'entreprise ne doit pas être pas en difficulté
- L'entreprise est une TPE / PME

Contact :

Pour plus de précision, contactez [Francine Nicolas](#) ou [Sarah Mosta](#).